



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 1^{er} mars 2010, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Christian Bélisle (maire de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

007/01-03-10-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion : Règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Appel d'offres numéro 2010-01-A : Fourniture de 2 camions Freightliner usagés année 2000 ou plus récent
4. Achat d'équipements
5. Achat de radios portatives
6. Nomination d'un capitaine
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO A-17 AUTORISANT L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.



No de résolution
ou annotation

008/01-03-10-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-01-A : FOURNITURE DE 2 CAMIONS FREIGHTLINER USAGÉS ANNÉE 2000 OU PLUS RÉCENT

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-01-A de l'Agglomération, incluant entre autres, l'avis de soumission, l'appel d'offres numéro 2010-01-A : instructions aux soumissionnaires et conditions générales, le devis technique et la formule de soumission « ANNEXE A » et tous les documents de soumission s'y rapportant datés du 1^{er} mars 2010 tels que préparés par la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge, agissant par son Conseil d'agglomération, demande des soumissions scellées pour la fourniture et la livraison de deux (2) camions Freightliner usagés année 2000 ou plus récent, modèle FL112, 6 roues, avec deux (2) fourgons neufs incluant leurs composantes et équipements, pour le Service de sécurité incendie.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 29 mars 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 25.00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge. Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, ou de Mme Claire Coulombe, greffière de la Ville.

Que les soumissions comprennent toutes les exigences et spécifications minimales de chaque véhicule décrites au devis technique et toutes les exigences contenues à l'appel d'offres numéro 2010-01-A de la Ville daté du 1^{er} mars 2010.

Que toute soumission, pour être valide, soit accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant de dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes, lequel cautionnement de soumission devant être valide pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient valides pour une période de cent vingt (120) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION CAMIONS FREIGHTLINER USAGÉS ANNÉE 2000 OU PLUS RÉCENT » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 21 avril 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 21 avril 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que seuls soient considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

009/01-03-10-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2010

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de différents équipements pour le Service de sécurité incendie chez Aréo-Feu au coût de 3 434,23 \$ plus les taxes, conformément à leur offre du 16 février 2010.

ADOPTÉE

010/01-03-10-A

ACHAT DE RADIOS PORTATIVES

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 3 radios portatives pour le Service de sécurité incendie chez Mobilonde au coût de 346,00 \$ chacun plus les taxes, conformément à leur offre du 15 février 2010.

ADOPTÉE

011/01-03-10-A

NOMINATION D'UN CAPITAINE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De nommer, conformément à la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, M. Denis Charette à titre de capitaine du Service de sécurité incendie à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

012/01-03-10-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h10.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe